



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

## ***Note de la Chambre des salariés***

***concernant la communication de la Commission au  
Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique  
et social européen et au Comité des régions***

***Examen annuel de la croissance – Avancer dans la  
réponse globale apportée par l'Union européenne à la  
crise***

## COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

### Examen annuel de la croissance – Avancer dans la réponse globale apportée par l'Union européenne à la crise

#### COMMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES SALARIES

*(Note : en clair, le résumé de la communication de la Commission, en gras, les commentaires de la CSL)*

Le premier examen annuel de la croissance consacre l'avènement d'un nouveau cycle de gouvernance économique dans l'Union européenne et marque le début du premier semestre européen de coordination des politiques économiques. Pour faire face à la crise, l'UE a adopté des mesures décisives qui ont eu pour effet d'atténuer la détérioration des finances publiques et la hausse du chômage.

D'après la Commission, la crise pourrait avoir un effet durable sur la croissance potentielle qui devrait rester faible et la reprise ne pourrait à elle seule insuffler à l'Europe la dynamique nécessaire pour revenir à la situation économique d'avant crise ni absorber le déficit accumulé.

L'examen annuel de la croissance, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020, marque le début du premier semestre européen de coordination en amont des politiques, qui commence en janvier 2011.

Cet examen annuel de la croissance recense les différentes actions qui sont essentielles pour renforcer la reprise à court terme, ne pas nous laisser distancer par nos principaux concurrents et préparer l'UE à progresser vers les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020.

La Commission a décidé de présenter 10 actions prioritaires dans 3 domaines majeurs:

- la nécessité d'un assainissement budgétaire rigoureux pour renforcer la stabilité macroéconomique;
- des réformes du marché du travail pour créer des emplois;
- et des mesures de renforcement de la croissance.

**La CSL constate que la Commission prône une politique de la croissance assise uniquement sur le côté de l'offre. Il n'y a donc aucun changement depuis l'année 2008 qui a vu le monde plonger dans la plus grave crise économique et financière depuis la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale. Au lieu de créer les bases d'une croissance véritablement inclusive, intelligente et soutenable, comme c'est l'objectif de la stratégie « Europe 2020 », la politique à mettre en œuvre est simplement la prolongation de celle pratiquée avant la crise, axée principalement sur la compétitivité économique.**

**Or, aucun bilan sérieux de la stratégie de Lisbonne n'a été fait. Qui peut donc nous assurer que la nouvelle stratégie puisse réaliser les objectifs que la stratégie de Lisbonne a ratés, notamment en matière d'emplois et d'innovation ?**

**Tous les pays ne peuvent pas pratiquer la même politique compétitive dans le sens qu'une réduction du coût de travail rendrait les biens et services plus compétitifs à l'exportation, sauf si nous avons une autre planète à notre disposition vers laquelle nous pourrions exporter, comme aime à le répéter Paul Krugman.**

D'autre part, il est devenu apparent entre-temps que la flexibilité du marché de l'emploi ne crée pas davantage d'emplois. La flexibilité favorise simplement le travail précaire, élimine les bons emplois, et crée des inégalités importantes et croissantes.

La flexibilité du marché de l'emploi est en effet à la base de la crise : en l'absence de croissance de la demande générée par des salaires décents et des contrats stables, c'est l'accroissement de la dette qui a pris le relais et a fait progresser la demande globale. Lorsque cet accroissement de la dette s'est effondré, il a plongé l'économie et le système financier dans le chaos : les pratiques de travail précaire ont contribué à plonger l'Europe dans la crise, et les ministres des Finances ont tort de penser que de telles pratiques vont nous en sortir.

La CSL ne contredit pas la nécessité de réduire l'endettement qui a explosé suite à la crise financière de 2008 et au sauvetage du secteur financier. Il est toutefois peu réaliste de s'attendre à ce que les pays soient capables de respecter des règles strictes dans des circonstances aussi exceptionnelles que celles que nous connaissons aujourd'hui. Les "mauvaises" dettes des banques et leur transfert vers les comptes publics n'ont pas permis aux pays de respecter les règles actuelles et, à moins d'une exceptionnelle période de croissance, certains pays ne seront pas en mesure de respecter des règles plus strictes d'ici 2013.

Or, en ce moment, de sérieux risques pèsent sur la reprise fragile que nous connaissons en Europe. Ces risques sont non seulement l'endettement des Etats-Unis, de l'Europe et du Japon, mais aussi les pressions sur les prix des matières premières, du pétrole et des denrées alimentaires. Mais aussi une interrogation, désormais majeure, sur la nature de la croissance. Selon experts et responsables, c'est une croissance trop peu créatrice d'emplois, profondément inégalitaire et qui laisse au bord de la route des pans entiers des populations de nos pays.

En poursuivant une politique axée sur l'offre à un moment où le problème est un manque de demande, le chômage va encore empirer et les pressions baissières sur les salaires vont encore s'accroître.

## **I. CONDITIONS MACROÉCONOMIQUES NÉCESSAIRES À LA CROISSANCE**

### **1. Mettre en œuvre un assainissement budgétaire rigoureux**

Pour la Commission, restaurer la viabilité des dépenses publiques est une condition sine qua non de la croissance future. Des ajustements annuels du solde budgétaire structurel de l'ordre de 0,5 % du PIB ne suffiraient pas pour rapprocher le taux d'endettement des 60 % requis. Il conviendrait donc de fournir un effort d'assainissement plus important fondé sur les règles budgétaires renforcées proposées par la Commission.

Parmi les mesures proposées, il y a

- l'augmentation des dépenses publiques des États membres rigoureusement au-dessous du taux de croissance du PIB à moyen terme ;
- l'obligation pour les États membres faisant l'objet d'une procédure concernant les déficits excessifs de définir la trajectoire pour les dépenses et les mesures générales qu'ils ont l'intention d'adopter pour éliminer ces déficits ;
- la recommandation de privilégier la fiscalité indirecte en cas de nécessité d'augmenter les impôts, puisque celle-ci serait plus propice à la croissance que la fiscalité directe. En outre, l'élargissement de la base d'imposition serait préférable à une augmentation des taux d'imposition et les subventions seraient à supprimer, surtout si elles nuisent à l'environnement.

Si la CSL est d'accord de ne pas alourdir la fiscalité sur les revenus du travail des salariés, elle ne voit toutefois pas la nécessité d'augmenter encore de manière supplémentaire la fiscalité indirecte, qui n'est pas progressive. Ces dernières années, les ménages ont déjà subi l'introduction et l'augmentation de diverses taxes et une augmentation supplémentaire grèverait de manière trop importante les budgets des ménages.

Notre Chambre demande en outre des réflexions sur une imposition plus forte des revenus des capitaux et des fortunes. Il n'est pas concevable que le travail soit imposé alors que l'imposition sur les revenus des capitaux est de plus en plus allégée (au Luxembourg : prélèvement libérateur de 10% sur les intérêts, abolition de l'impôt sur la fortune des personnes physiques etc.).

Ensuite, au niveau supranational, il n'est plus question d'une taxation des transactions financières, alors que des mouvements spéculatifs de capitaux à très court terme peuvent justement être très nuisibles à la stabilité des systèmes financiers internationaux.

Par ailleurs, la focalisation accrue sur la dette publique, notamment via l'inscription de freins à l'endettement (« Schuldenbremse ») dans les constitutions nationales, risque de fragiliser les services publics organisés au niveau national et d'être utilisée comme motif pour d'éventuelles privatisations d'entreprises publiques souvent accompagnées de destructions d'emploi et de dégradations des conditions de travail.

La CSL tient à souligner le rôle important de services publics performants comme soutien surtout aux ménages moins aisés, mais aussi en tant que stabilisateurs de l'emploi dans une économie.

Il importe donc dans ce contexte de considérer dans tout débat concernant le niveau de la dette publique non seulement la dette brute, mais plutôt la dette nette tenant compte du patrimoine des États constituant la contrepartie des dettes contractées.

## **2. Corriger les déséquilibres macroéconomiques**

D'après la Commission, les déséquilibres macroéconomiques profonds et persistants sont une source majeure de vulnérabilité, notamment au sein de la zone euro. Pour elle, de nombreux États membres doivent s'attaquer de toute urgence à leur manque de compétitivité.

- Il convient que les États membres dont les déficits de la balance courante sont importants et les niveaux d'endettement élevés présentent des mesures correctives concrètes dans leurs programmes nationaux de réforme (parmi lesquelles pourrait figurer une modération salariale stricte et soutenue passant notamment par la révision des clauses d'indexation inscrites dans les systèmes de négociation des salaires).
- Il convient que les États membres qui présentent d'importants excédents de leur balance courante identifient les raisons pour lesquelles leur demande intérieure reste obstinément faible et prennent des mesures pour y remédier (notamment l'intensification de la libéralisation du secteur des services et l'amélioration des conditions d'investissement).

Toutefois, lorsque la demande intérieure reste atone du fait d'une défaillance politique ou des marchés, des mesures appropriées devraient être mises en place.

D'abord, la Chambre des salariés voit dans les recommandations du premier point une ingérence très claire de la Commission dans les négociations collectives. Les institutions européennes s'ingèrent dans le droit du travail et le dialogue social nationaux d'une façon inacceptable et dangereuse, puisqu'il s'agit de rien d'autre que de la volonté de réduire les salaires minima et les retraites et d'exercer des pressions sur la formation des salaires dans les pays.

L'Europe sociale sera définitivement reléguée aux oubliettes et les domaines des politiques réservés à la compétence des Etats sont mis sous tutelle de la « compétitivité ».

On doit se poser la question de l'Europe que nous voulons et du soutien des travailleurs et de leurs représentants au projet européen qui se profile à travers de telles propositions.

La mise en œuvre d'une politique d'assainissement des dettes de l'Union européenne ne peut pas être un prétexte pour saper le dialogue social et les acquis sociaux qui ont contribué à la cohésion économique et sociale en Europe. Si on laisse libre cours à la gouvernance économique européenne qui consiste en une pure surveillance financière des États, il faut s'attendre à des conséquences négatives sur le dialogue social, ce que notre Chambre ne peut en aucun cas tolérer.

En outre, d'un point de vue économique, l'idée qui sous-tend la vision de la gouvernance économique de la Commission est que les salaires devraient reprendre le rôle de la dévaluation de la monnaie. Au lieu de dévaluer la monnaie nationale pour rendre l'économie plus compétitive sur les marchés de l'exportation, ce qui n'est plus possible dans une zone monétaire, les diminutions de salaires doivent mettre en branle un processus de déflation compétitive.

Ce processus est alors supposé reproduire les effets d'une dévaluation de la monnaie en améliorant rapidement la compétitivité de coûts des économies.

Il existe toutefois un grand danger inhérent à une telle politique, et c'est le risque d'une déflation tout court. En cas de baisse des salaires, nous risquons une baisse de l'activité et une baisse générale des prix. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, l'indice des prix à la consommation est en train d'augmenter de façon assez prononcée, mais ceci est principalement dû à l'augmentation des prix des produits pétroliers, des autres matières premières et des denrées alimentaires. Une situation assez comparable à celle connue avant l'éclatement de la crise financière de 2008. L'inflation sous-jacente est toujours à un niveau assez bas dans les pays européens.

L'évolution des prix de ces matières indispensables aux ménages pourrait engendrer la perte complète de la dynamique de la demande domestique sans assurer pourtant une compensation par des gains de compétitivité à l'exportation. Si, à leur tour, les pays « excédentaires » s'accrochent à leur position compétitive et ne mettent pas l'accent sur une relance de la consommation intérieure, la déflation régionale devient une déflation de toute la zone euro.

Dans un tel cas, le politique de désendettement se serait complètement retournée, puisque une déflation rendra le poids des dettes privée et publique encore plus lourd à supporter. Le taux d'intérêt nominal ne peut en effet pas devenir négatif. Mais en présence d'une baisse des revenus des ménages et des impôts des Etats, la charge de la dette gagne relativement en importance. Elle ne peut pas être réduite, ce qui entraîne des contractions supplémentaires des dépenses individuelles et collectives : un véritable cercle vicieux s'installe (cauchemar de Fisher).

Tout cela aura donc de graves conséquences. Austérité fiscale, austérité salariale et austérité sociale vont concourir à pousser l'économie dans une récession accrue. Et, au moment où une faible inflation se transforme en déflation avec des taux d'intérêts insignifiants limités par la politique du taux zéro, la contraction monétaire s'ajoutera à cette austérité.

### **3. Garantir la stabilité du secteur financier**

Il est essentiel de restructurer le secteur bancaire, notamment les banques qui ont bénéficié d'une aide publique importante afin de rétablir leur viabilité à long terme et de garantir le bon fonctionnement de l'offre de crédit.

Conformément à l'accord de Bâle III signé récemment, les banques seront invitées à consolider progressivement leurs fonds propres de manière à améliorer leur capacité de résistance aux chocs. La Commission élabore aussi un cadre global de résolution des crises bancaires.

## **II. MOBILISER LES MARCHÉS DU TRAVAIL ET CRÉER DES EMPLOIS**

### **4. Rendre le travail plus attractif**

Les personnes les plus vulnérables risquent d'être exclues durablement du marché du travail. Pour remédier à cette situation, les prestations devraient être liées plus étroitement à la formation et à la recherche d'un emploi.

Tous les États membres devraient réorienter la charge fiscale pesant sur le travail vers d'autres facteurs afin de stimuler la demande de main-d'œuvre et de créer de la croissance.

Les abattements fiscaux, les formules souples de travail et les structures de garde des enfants devraient être conçus de façon à faciliter la participation des secondes sources de revenus.

**Avec 10% dans la zone euro et 9,6% dans l'UE-27, le chômage est toujours à un niveau très élevé. Il n'a pas encore baissé depuis la crise économique et financière. D'après la CSL, on ne peut pas sérieusement affirmer que ce chômage est la résultante d'un manque d'attractivité du travail alors que les créations d'emplois n'ont pas encore véritablement repris depuis la crise économique et financière. Evidemment, la CSL est en faveur d'emplois de qualité, de bonnes conditions de travail et de l'égalité entre les hommes et les femmes.**

Toutefois, en lisant ce passage de la communication de la Commission, on a l'impression que ce qui est gentiment décrit comme « la participation des secondes sources de revenus » est en réalité la modération des salaires individuels compensée par l'augmentation de la quantité du travail fournie par le ménage.

En matière de fiscalité sur les revenus du travail, la CSL renvoie à ce qu'elle a écrit au point I.1..

### **5. Réformer les systèmes de retraite**

L'assainissement budgétaire devrait s'appuyer sur une réforme des systèmes de retraite visant à les rendre plus pérennes.

Les États membres qui ne l'ont pas encore fait devraient relever l'âge de départ à la retraite et le lier à l'espérance de vie.

Ils devraient en priorité réduire les systèmes de retraite anticipée et recourir à des incitations ciblées afin d'embaucher les travailleurs âgés et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.

Ils devraient encourager le développement de l'épargne privée complémentaire afin d'accroître les revenus des retraités.

Compte tenu des changements démographiques, les États membres devraient éviter d'adopter des mesures concernant leurs systèmes de retraite qui nuisent à la pérennité et à l'adéquation de leurs finances publiques.

La Commission réexaminera la directive concernant les fonds de pension et présentera de nouvelles mesures dans le cadre du suivi du livre vert sur les retraites publié en 2010.

Pour ce qui est justement du livre vert sur les pensions, notre Chambre tient à faire remarquer que le Comité économique et social européen (CESE), dans son avis sur le Livre vert<sup>1</sup> adopté avec une très forte majorité, note que la réforme des systèmes de retraite est une question qui se décide à l'échelle nationale, en prenant en considération la situation particulière et l'histoire du pays et dans l'optique de garantir un système de retraite adapté et viable. La réglementation de l'UE ne doit ni encourager ni pénaliser – que ce soit directement ou indirectement – aucun type spécifique de réforme des retraites.

Le CESE met également en garde contre des espoirs exagérés en matière d'allongement de la vie active. Il estime que les propositions de la Commission dans son livre vert, qui sont essentiellement fondées sur la question démographique, et des projections dérivées à 50 ans, omettent de considérer que la crise affecte plus les systèmes de retraites par le manque d'emplois et d'investissements que par la démographie.

C'est pourquoi le CESE est d'avis que l'Union européenne « accomplirait sa mission de soutien en mettant en place dans le même temps une politique structurée en faveur de la relance visant à l'augmentation d'une croissance axée sur la qualité au moyen d'une politique d'emploi active, de la formation professionnelle, d'investissements et d'innovation, promouvant ainsi la création de plus d'emplois décents qui stabiliseraient les régimes Pay-as-you-go existants dans les états membres. Ces régimes sont de puissants amortisseurs des crises. Avant un éventuel passage des régimes de retraites basés entièrement sur la solidarité aux systèmes mixtes (Pay-as-you-go et fonds de pension), les États membres, au motif notamment que les régimes par répartition fondés sur la solidarité alourdissent les déficits des comptes publics, devraient garder à l'esprit le fait que les régimes de retraite par capitalisation ne seraient pas à même d'aider les populations à surmonter les effets des crises économiques, mais au contraire qu'ils pourraient souffrir à chaque crise financière et boursière. »

La CSL renvoie également à ses observations faites dans son papier de réflexion du 11 février 2010 sur la viabilité à long terme du système de pension public et dans sa prise de position relative au Livre vert « Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe »<sup>2</sup>.

## 6. Réinsérer les chômeurs sur le marché du travail

Les systèmes européens de protection sociale ont montré qu'ils étaient à même de protéger les individus au cours de la crise. Il y a lieu, toutefois, une fois la reprise en marche, de revoir les allocations de chômage afin de veiller à ce qu'elles fournissent des incitations au travail, permettent d'éviter la dépendance à l'égard des prestations et soutiennent l'adaptabilité à la conjoncture économique.

Les États membres devraient concevoir les prestations de façon à récompenser le retour au travail des chômeurs ou inciter ces derniers à se lancer dans une activité indépendante au moyen d'une aide limitée dans le temps et de conditions liant plus étroitement la formation et la recherche d'un emploi aux prestations.

Ils devraient veiller à garantir l'attrait financier du travail en rendant plus cohérent le niveau de l'impôt sur le revenu (en particulier pour les bas revenus) par rapport à celui des prestations de chômage.

Ils devraient adapter leurs systèmes d'assurance chômage au cycle conjoncturel de façon à renforcer la protection en période de ralentissement de l'activité économique.

---

<sup>1</sup> Avis du Comité économique et social européen «sur le "Livre vert - Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe" COM(2010) 365 final, Bruxelles, 20 janvier 2011

<sup>2</sup> [www.csl.lu](http://www.csl.lu)

Ces propositions de la Commission ne constituent en fait que la facture présentée aux travailleurs qui devraient supporter l'entièreté des énormes coûts de la crise, et cela par la remise en cause de tous les dispositifs qui assurent la sécurité économique des travailleurs.

Les réductions de salaires diminuent la stabilité des revenus que procure le travail ; la flexibilité met en péril la stabilité de l'emploi et la protection que représentent les contrats d'emploi normaux tandis que les réductions dans les systèmes d'indemnités de chômage renforcent encore le sentiment d'insécurité des travailleurs.

Tout ceci réduira considérablement leur position de négociation. Les entreprises profiteront de cette opportunité pour forcer les travailleurs à accepter une nouvelle dégradation des salaires et des conditions de travail. Le résultat global en sera une nouvelle augmentation des inégalités. Un nombre grandissant de travailleurs auront des difficultés à boucler les fins de mois, et les inégalités et la pauvreté, déjà en croissance, continueront d'augmenter.

## **7. Concilier sécurité et flexibilité**

La Commission estime que, dans certains États membres, la législation relative à la protection de l'emploi crée des rigidités sur le marché du travail et empêche une participation plus importante au marché du travail. Il conviendrait de réformer ce type de législation pour réduire la surprotection des travailleurs bénéficiant de contrats à durée indéterminée et offrir une protection aux travailleurs exclus ou en marge du marché du travail.

Les États membres doivent aussi simplifier leurs systèmes de reconnaissance des qualifications professionnelles en vue de faciliter la libre circulation des citoyens, des travailleurs et des chercheurs.

Notre Chambre renvoie à ses commentaires ci-dessus sur l'affaiblissement de la situation des travailleurs. En outre, l'argumentation de la Commission est contradictoire, puisque, quelques lignes plus loin, il est écrit que les États membres pourraient instaurer davantage de contrats à durée indéterminée afin de remplacer les contrats actuels temporaires ou précaires et d'améliorer ainsi les perspectives d'emploi pour les nouveaux recrutés.

La Commission européenne ne tient pas compte des processus de dialogue social et de négociation collective et intervient directement sur les marchés de l'emploi des pays en réclamant des mesures ayant pour conséquence une réduction des niveaux de vie.

Des propositions émanent de la Commission qui visent à réduire les salaires, à atténuer les "rigidités" salariales, à diminuer les droits à la pension et à rendre les marchés du travail plus flexibles.

Cette politique d'interférence marquée dans les marchés du travail fait perdre toute crédibilité aux déclarations de la Commission concernant l'autonomie des partenaires sociaux, l'importance du dialogue social et l'exclusion spécifique dans les traités de l'UE d'une compétence européenne sur les salaires.

En fait, on peut constater ici un net contraste avec l'attitude beaucoup plus souple et non-interventionniste concernant l'augmentation rapide des niveaux des hauts salaires, y compris les bonus des banques.

L'ingérence dont question plus haut constitue une attaque contre l'Europe sociale, et, au-delà, la source d'un conflit à l'encontre de la démocratie.

Il est clair à présent que cette attaque est un exemple-type de pression à la baisse encouragée par la Commission sur les conditions sociales de l'Europe. Les propositions concernant la gouvernance économique généraliseront probablement ces pressions dans la zone euro et au-

delà, et ne s'appliqueront pas seulement aux pays confrontés à des difficultés particulières d'endettement.

En effet, comment ne pas penser au Luxembourg, qui peut toujours se vanter d'une situation saine en matière de finances publiques et d'une évolution conjoncturelle favorable, lorsque la Commission demande « la révision des clauses d'indexation inscrites dans les systèmes de négociation des salaires ».

### **III. DONNER LA PRIORITÉ AUX MESURES FAVORISANT LA CROISSANCE**

#### **8. Exploiter le potentiel du marché unique**

Il convient de mettre fin à un traitement fiscal qui pénalise le commerce ou les investissements transfrontaliers. La Commission proposera notamment en 2011 des mesures visant à moderniser le régime de TVA, à instaurer une assiette consolidée commune de l'impôt sur les sociétés et à élaborer une approche européenne coordonnée à l'égard de l'imposition du secteur financier.

Progresser sur le chapitre de la fiscalité suppose également d'alléger au maximum la fiscalité du travail et d'adapter le cadre européen de taxation des produits énergétiques conformément aux objectifs poursuivis par l'UE dans le domaine de l'énergie et du climat.

#### **9. Attirer les capitaux privés pour financer la croissance**

La Commission estime urgent de mobiliser sans plus tarder une plus grande part de l'épargne privée dans l'UE et à l'étranger.

La Commission présentera des propositions portant sur des émissions obligataires de l'UE destinées à financer la mise en place de partenariats public-privé pour la réalisation d'investissements prioritaires, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et des TIC.

Afin de faciliter l'accès au financement des PME et des jeunes entreprises innovantes, la Commission présentera des propositions afin de permettre aux fonds de capital-risque établis dans un État membre d'exercer leurs activités sans restrictions sur tout le territoire de l'Union européenne, et de supprimer les entraves fiscales restantes aux activités transfrontalières.

#### **10. Permettre l'accès à l'énergie à un coût abordable**

Les États membres doivent renforcer leurs mesures en matière d'efficacité énergétique, ce qui permettra de réaliser d'importantes économies et de créer des emplois dans les secteurs de la construction et des services.

En 2011, la Commission proposera des mesures afin de faire progresser les infrastructures en matière de transports, d'énergie ou de télécommunications nécessaires à la création d'un marché unique véritablement intégré.

La Commission travaille à l'élaboration de normes européennes pour les produits économes en énergie afin de favoriser l'expansion des marchés de produits et de technologies innovants.

**En ce qui concerne ces trois derniers points, la Chambre des salariés y voit également, comme dans toute la communication, la volonté de favoriser la croissance par des mesures agissant uniquement sur l'offre.**

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'en présence d'une conjoncture incertaine, qui risque de s'aggraver en raison justement de la politique d'affaiblissement des travailleurs voulue par la Commission, les investissements des entreprises et des collectivités publiques ne reprendront pas.

En ce qui concerne les investissements des entreprises, ceux-ci restent largement au-dessous des niveaux d'avant la crise. Et il y a peu de chances pour que les entreprises se remettent massivement à investir en 2011, vu le ralentissement de la conjoncture. La récession les a en effet laissées en situation de surcapacité et avant de se remettre à investir, nombre d'entre elles cherchent en priorité à se désendetter et à restaurer leurs profits.

Quant à l'investissement public, il restera également faible en raison justement de la politique drastique d'assainissement des finances publiques tant au niveau de l'Etat central que de celui des collectivités locales qui risquent également d'être des victimes de l'austérité qui leur est imposée par l'Etat central.

D'autre part, la communication ne souffle mot de la protection des consommateurs, et surtout des plus faibles parmi eux, qui risquent pourtant de ne pas se retrouver dans ce grand marché ouvert des produits et technologies innovants. Si les objectifs poursuivis par l'UE dans le domaine de l'énergie et du climat sont à respecter, il faut également veiller à l'élimination de la précarité énergétique, en évitant qu'un renchérissement éventuel de l'énergie ne crée des difficultés supplémentaires aux ménages fragilisés déjà.

La transition vers une économie bas carbone doit constituer une opportunité de créer des emplois de qualité. C'est pourquoi des programmes d'emplois de qualité et durables, anticipant les changements structurels et évitant les conséquences sociales négatives du passage à une économie bas carbone, doivent être engagés. Les partenaires sociaux doivent être consultés en permanence sur les impacts socio-économiques des politiques climatiques.

#### **IV. PROCEDURE**

Sur la base des orientations définies par le Conseil européen, les États membres devraient présenter, d'ici à la mi-avril, leurs engagements nationaux dans le cadre des stratégies budgétaires à moyen terme au titre des programmes de stabilité et de convergence et exposer, dans leurs programmes nationaux de réforme, les mesures nécessaires pour concrétiser la réponse globale à la crise inscrite dans la stratégie Europe 2020.

S'appuyant sur les recommandations de la Commission, le Conseil formulera, avant l'été, des orientations politiques pour chaque pays, dont les États membres devront tenir compte lors de l'élaboration de leur budget pour 2012 et dans la mise en œuvre de leur politique en matière de croissance.

Fidèle à la ligne de conduite intégrée en matière de coordination des politiques, le Conseil évaluera conjointement les stratégies dans les domaines du budget et de la croissance, en s'intéressant à leur ambition, à leur cohérence et à leurs répercussions au niveau de l'Union, y compris en ce qui concerne les interdépendances dans la zone euro.

**Une gouvernance économique européenne est un objectif évidemment louable puisque dans une union monétaire, une monnaie européenne unique et une banque centrale européenne doivent être complétées par une coordination étroite des politiques macroéconomiques nationales.**

Par contre, la gouvernance économique selon les vues de la Chambre des salariés doit poursuivre le double objectif d'empêcher les États membres de recourir au dumping salarial et social comme alternative à une dévaluation de la monnaie nationale, d'une part, et d'exploiter le fait qu'un développement commun et coordonné de la demande amplifie l'effet sur la croissance et l'emploi comparé à une situation dans laquelle les États membres agissent isolément, d'autre part.

Au lieu de cela, les propositions de gouvernance économique de la Commission sont conçues pour forcer les États membres à organiser une contraction coordonnée de la demande et à poursuivre des politiques de non coopération par lesquelles les États membres tentent de sortir de la crise au détriment des autres.

L'Europe a en effet besoin d'un gouvernement économique et social. Au lieu des sermons de l'Europe et de son lobby financier sur les vertus des politiques anti-emploi, anti-Etat et anti-taxes, ce dont l'Europe a besoin, c'est de jouer son rôle de réellement fournir aux États membres les outils indispensables pour combattre la crise et les déséquilibres économiques et sociaux qui l'ont provoquée.

C'est pourquoi la gouvernance économique et sociale est trop importante pour être laissée aux mains des seuls ministres des finances et des banques centrales. Le processus de gouvernance économique et sociale devrait être dirigé par le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, les ministres de l'emploi et des affaires sociales devant y être impliqués et apporter leur contribution au même titre que les ministres des finances.

Les propositions de la présente communication, en revanche, peuvent déclencher une dégradation, grave et rapide, de la condition des salariés et du rôle du dialogue social.

Elles abandonnent complètement le terrain du développement durable et la triade de la stratégie de Lisbonne, qui visait une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

Luxembourg, le 14 février 2011